

COMPTE RENDU n°7 du 08 juillet 2015

Présents : 11 - Excusés avec pouvoir : 2 - Excusé sans pouvoir : 1 - Absent : 1

En ouverture de séance, Monsieur le Maire fait part de la démission de Monsieur Laurent VENET.

1. Organisation des services concernés pour l'année scolaire 2015-2016.
 - a. L'adjointe chargée des affaires scolaires expose des mouvements de personnel. Pour la rentrée, l'offre d'emploi cible les personnes éligibles au contrat aidé pour un poste d'un volume de 20 heures, sinon, le temps sera reconduit à l'identique. En raison des TAP, les postes des agents d'encadrement ou d'entretien passent à 26 h pour l'une et à 20 h pour l'autre. Une formation à l'encadrement est prévue.
 - b. Concernant l'école, l'alarme sera changée et une solution pour une gâche électrique du portillon doit être trouvée.
2. Instauration ou pas d'une participation aux TAP.
 - a. les élus avaient convenu de faire un sondage duquel il ressort que les parents sont conscients des coûts du service. La commission scolaire propose une participation familiale symbolique de 10 € annuel qui est approuvée par un vote à main levée avec 7 voix pour 3 contre et 3 abstentions.
 - b. La régie générale de la commune est étendue à ce nouveau produit. La recette annuelle sera affectée en droit de tirage pour les activités des TAP.
3. Approbation du MAPA de la déviation chemin de la Protière.

pli 1	pli 2	pli 3 FAURE TP retenu	pli 4	pli 5
26 428.00	21 687.52	20 914.50	53 341.50	27 343.25
3	2	1	5	4
26.36%	3.74%	Δ	155.00%	30.70%

A l'issue de la négociation, l'entreprise FAURE TP est retenue, les travaux débiteront en arrière-saison.

4. Décision de la commission "bâtiments" et adaptation des crédits budgétaires.
 - a. Les travaux qui s'imposent en réparation vont dépasser les enveloppes budgétaires prévisionnelles, les crédits seront adaptés en septembre.
 - b. La panne de l'ascenseur a coûté 6000 €.
 - c. Suite au sinistre à la Chapelle : le devis de l'entreprise V BLANCHARD de Chatelus, moins disant, est retenu par l'expert. Par contre, il faut équiper le bâtiment d'un paratonnerre.
 - d. Les lieux sont en sécurité, la messe du 15 août pourra avoir lieu à la Chapelle.
5. Budget lotissement des jardins du parc.
 - a. Pour assurer la sécurité matérielle et juridique de la structure de distribution interne au lotissement, un contrat de maintenance avec DISTRINORD GAZ doit être engagé sur la base de la convention proposée par BUTAGAZ. Le cout direct en sera de 253 €HT.
 - b. A terme, il faut, pour finaliser et contractualiser les obligations qui découlent de la présence du réseau interne, et évoluer vers une association syndicale de copropriétaires qui aura la charge de gérer les biens communs et leurs remplacements.

6. Les élus se sont rapprochés du Crédit Mutuel qui est venu sur les lieux de l'immeuble du distributeur. Une étude est lancée à leur niveau pour envisager une activité bancaire sur le lieu. Leur réponse doit parvenir courant septembre.
7. Pour le local de la Grand-Croix, le projet est ramené à un mur de refend et au changement de portail. Les employés travailleront à la remise en état des intérieurs. Le surplus restera libre à la location.
8. En ce qui concerne le besoin pour l'association de la chasse, le lieu approprié est celui de l'ancienne station qui dispose d'un portail et de dégagements suffisants. La commune ne s'engage que sur le gros œuvre et les raccordements aux réseaux. L'adaptation pour un relais de camping-cars peut se prévoir de façon concomitante. Une convention devrait établir l'apport en nature de l'utilisateur.
9. La chapelle de la Bourrie est en propriété indivise. La commune réitère sa volonté d'en faire l'acquisition à l'euro symbolique à la condition que tous les indivis fassent abandon de leur part.
10. Organisations de la vogue d'été :
Deux élus sont missionnés pour la collecte des stationnements et des emplacements.
En cas de canicule et des risques d'incendie, le feu d'artifice pourrait être ajourné comme en 2003. Les jeunes organisateurs seront reçus par la gendarmerie pour les opérations de sensibilisations.
11. Compte-rendu de la délégation du maire.
 - a. Les projets de constructions ou d'évolution sont tous bloqués dans la zone N du PLU.
La commune s'engage à faire évoluer son document d'urbanisme au plus vite pour lever ce blocage préjudiciable aux porteurs de projets dans les secteurs ou sur les bâtiments qui justifient d'un développement de l'habitation.
 - b. Tous les projets doivent être ajournés pendant ce temps.
 - c. Les délais pour la mises aux normes des ERP et de l'accessibilité se réduit. La Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais organise une rencontre de terrain sur ce thème.
 - d. Les prochains conseils auront lieu le mardi 8 septembre et le mercredi 14 octobre.
12. Questions diverses.
 - a. On prend note de l'interdiction pour les communes d'avoir recours aux herbicides systémiques à compter de 2016.
 - b. Il serait souhaitable de marquer le coup en inaugurant la place des pompiers avec les boulistes, les pompiers, les riverains et les bénévoles du cinéma.

La séance est levée à 22 h 36.

Secrétaire de séance : Sandrine ANDREKOVICS

Le Maire : Nicolas MURE